

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 JUIN 2016**

L'an deux mil seize, et le vingt deux juin,  
A 14 heures 30,

Les actionnaires de la Société Novatech Industries se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, à l'Espace Affaires, Aéroport de Brest, Guipavas (29), sur convocation par lettre simple envoyée par Caceis, établissement financier centralisateur aux actionnaires titulaires de titres nominatifs.

Il a été établi une feuille de présence, à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires et qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Yves Le Guillerm, Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Jean-Jacques Lemaçon et Monsieur Carlo Dorna Metzger, les deux actionnaires présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Maître Arnaud de Corbière est désigné comme secrétaire.

Après vérification des pouvoirs et de la feuille de présence, celle-ci, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du cinquième des actions composant le capital social.

Les conditions de quorum étant réunies, l'Assemblée peut valablement délibérer sur les résolutions de type ordinaire proposées.

Monsieur le Président déclare en outre que les co-Commissaires aux Comptes de la Société ont été régulièrement convoqués par lettre recommandée AR. Ainsi :

- Monsieur André Tanguy est présent
- Monsieur Jean-Pierre Colle, pour la société Grant Thornton, est présent.

Madame Marie-Antoine Kervella, représentante de la Délégation Unique du Personnel, dûment informée et ayant reçu toutes informations utiles est absente.

The image shows four handwritten signatures in black ink. The top row contains three signatures: a stylized 'W', a signature that appears to be 'C', and a signature that appears to be 'L'. The bottom row contains a single signature that appears to be 'A'.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Membres de l'Assemblée :

- les copies et, le cas échéant, les récépissés postaux, des lettres adressées à tous les Actionnaires et aux Commissaires aux Comptes,
- la feuille de présence, à laquelle sont annexés les pouvoirs des Actionnaires représentés par des mandataires,
- les formulaires de vote par correspondance,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société au 31 décembre 2015, ainsi que les comptes annuels et leurs annexes,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration et ses annexes,
- les rapports des Commissaires aux Comptes,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée par le Conseil d'Administration.

Puis, Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que tous les documents dont la Loi prescrit la communication ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social, dans les délais légaux, ce qui est reconnu exact par tous les actionnaires présents, tant en leur nom personnel que comme mandataire. L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Monsieur le Président rappelle ensuite à l'Assemblée qu'elle est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

***Ordre du jour de type Ordinaire :***

- 1 - Lecture du rapport du Conseil d'Administration, du rapport des Commissaires aux Comptes et approbation des comptes et du bilan clos le 31 décembre 2015,
- 2 - Lecture du rapport du Conseil d'Administration du Groupe (intégré dans le rapport de gestion ci-dessus), du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- 3 - Lecture et approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées par l'article L 225-38 du Code de Commerce,
- 4 - Affectation des résultats de l'exercice,
- 5 - Allocation de jetons de présence,
- 6 - Quitus aux membres du Conseil d'Administration,
- 7 - Ratification de la cooptation d'un Administrateur effectuée par le Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> juillet 2015,



- 8 - Renouvellement du mandat de Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant,
- 9 - Pouvoirs.

Monsieur le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du Conseil d'Administration et de ses annexes, et donne connaissance du tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Puis les Commissaires aux Comptes donnent lecture de leurs rapports :

- sur l'exécution de leur mission au cours de l'exercice écoulé et sur les comptes et les comptes consolidés ;
- sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

#### **RESOLUTIONS DE TYPE ORDINAIRE :**

##### **PREMIÈRE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, ayant pris connaissance des rapports prescrits par la loi, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 tels qu'ils lui ont été présentés, faisant ressortir un bénéfice de 78.774 €.

L'Assemblée approuve notamment diverses dépenses non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, à savoir les amortissements excédentaires pour un montant de 17.390 €.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

##### **DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, ayant pris connaissance des rapports prescrits par la loi, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 tels qu'ils lui ont été présentés, faisant ressortir une perte nette consolidée du Groupe d'un montant de 569.588 €.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**



Le Bureau de l'Assemblée constate ensuite que pour l'approbation des conventions entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L 225-38 du Code de Commerce, le quorum atteint par l'Assemblée est de plus du cinquième des actions ayant le droit de vote, l'Assemblée peut, en conséquence, valablement délibérer sur l'approbation de ces conventions.

Le Président met alors aux voix la résolution suivante :

### TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les termes du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, sur les conventions réglementées conformément aux dispositions de l'article L 225-38 du Code de Commerce.

**Cette résolution mise aux voix convention par convention est adoptée à l'unanimité, les Actionnaires intéressés n'ayant pas pris part au vote de la convention les concernant et leurs actions n'ayant pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.**

### QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'élève à 78.774 € décide de l'affecter en totalité au compte « Autres réserves » qui s'élèvera alors à 595.851 €.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende lors des trois précédents exercices.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

### CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer une somme de 8.000 € à titre de jetons de présence au Conseil d'Administration pour l'exercice en cours.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**



### SIXIÈME RÉOLUTION

Comme conséquence de l'approbation des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

### SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, ratifie la nomination aux fonctions d'Administrateur de Madame Jocelyne Madec, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de la réunion du 1<sup>er</sup> juillet 2015 en remplacement de Monsieur Sylvain Colomb, démissionnaire.

En conséquence, Madame Jocelyne Madec exercera ses fonctions pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

### HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, après avoir constaté que le mandat de Commissaires aux Comptes de Monsieur André Tanguy, titulaire, et du Cabinet Tanguy, suppléant, viennent à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale d'approbation des comptes, décide de renouveler le mandat des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant pour une durée de six exercices, qui prendra fin à l'issue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

### NEUVIÈME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités de dépôt et de publication prescrites par la loi.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

Le Président

Les Scrutateurs

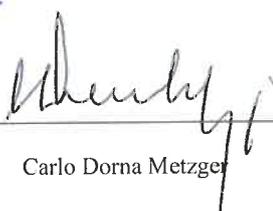
Le Secrétaire



Jean-Yves Le Guillerm



Jean-Jacques Lemaçon



Carlo Dorna Metzger



Arnaud de Corbière